

Fonds d'obligations vertes mondiales CI (CGRB) - Série FNB en \$ CA

Gestionnaire : Gestion mondiale d'actifs CI

30 juin 2023

Le présent document contient des renseignements essentiels que vous devriez connaître sur le Fonds d'obligations vertes mondiales CI (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails sur cette série de ce fonds dans le prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI, par téléphone au 1-800-792-9355 ou par courriel à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com/fr/.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création de la série :	29 juillet 2022	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale au 31 mai 2023 :	15,40 millions \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,76 %	Distributions :	Chaque mois ; revenu et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), chaque décembre

Renseignements sur les opérations (période de 12 mois close le 31 mai 2023)

Symbole boursier :	CGRB	Volume quotidien moyen :	Cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	Cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.
Monnaie :	\$ CA		

Tarification (période de 12 mois close le 31 mai 2023)

Cours du marché :	Cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.	Écart acheteur-vendeur moyen :	Cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.
Valeur liquidative :	Cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.		

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement total à long terme. Le fonds adopte une approche d'investissement qui met l'accent sur des émetteurs durables et responsables en investissant principalement dans des obligations dites « vertes » émises par des gouvernements, des entités liées à des gouvernements et des sociétés de partout dans le monde.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2023. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

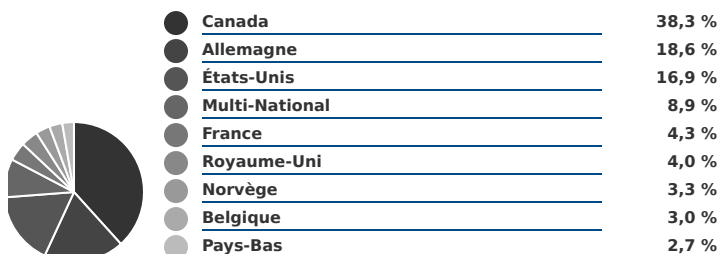
Dix principaux placements (au 31 mai 2023)

1. Province de l'Ontario, 2,65 %, 5 février 2025	13,2 %
2. République fédérale d'Allemagne, coupon zéro, 15 août 2030	9,0 %
3. Banque européenne d'investissement, 3,75 %, 14 février 2033	8,9 %
4. Kreditanstalt Fuer Wiederaufbau, 2 %, 15 novembre 2029	8,6 %
5. Gouvernement de la France 1,75 %, 25 juin 2039	4,3 %
6. Apple Inc., 3 %, 20 juin 2027	4,3 %
7. Bank of America Corp., 2,46 %, 22 octobre 2025	4,2 %
8. Obligation du Trésor du Royaume-Uni, 0,88 %, 31 juillet 2033	4,0 %
9. CDP Financial Inc., 3,8 %, 2 juin 2027	3,9 %
10. Province du Québec, 3,65 %, 20 mai 2032	3,7 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 64,1 %

Nombre total de placements 24

Répartition des placements (au 31 mai 2023)



Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Fonds d'obligations vertes mondiales CI (CGRB) - Série FNB en \$ CA

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Types de risques » dans le prospectus du fonds.

Aucune garantie

Les fonds n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des cette titres de série du fonds depuis leur création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

¹Le rendement est calculé à l'aide de la valeur liquidative du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de la série du fonds au cours des dernières années civiles. Cette information n'est pas disponible, car la série du fonds est disponible depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la série du fonds sur 3 mois. Cette information n'est pas disponible, car la série du fonds est disponible depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de la série du fonds. Cette information n'est pas disponible, car la série du fonds est disponible depuis moins de douze mois consécutifs.

Négociation des FNB

Les FNB détiennent un panier de placements, tout comme les fonds communs de placement, mais sont négociés en bourse comme les actions. Voici quelques aspects à garder à l'esprit au moment de négocier des FNB :

Prix

Les FNB ont deux prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Le cours du marché peut changer pendant un jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de la valeur des placements d'un FNB peuvent influencer sur le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours à tout moment un jour de bourse. Les cours ont deux composantes : le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le prix le plus élevé qu'un acheteur est disposé à payer si vous voulez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le prix le moins élevé qu'un vendeur est disposé à accepter si vous voulez acheter des parts de FNB. L'écart entre les deux est appelé « l'écart acheteur-vendeur ».
- En général, un écart acheteur-vendeur moins important signifie que le FNB est plus liquide, ce qui veut dire qu'il est plus probable que vous obteniez le prix auquel vous vous attendez.

Fonds d'obligations vertes mondiales CI (CGRB) - Série FNB en \$ CA

Valeur liquidative

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une valeur liquidative. Cette dernière est calculée après la clôture de chaque jour de bourse et reflète la valeur des placements d'un FNB à ce moment précis
- La valeur liquidative est utilisée pour calculer l'information financière aux fins d'établissement de rapports – comme les rendements qui sont présentés dans ce document.

Ordres

Il existe deux options principales pour effectuer des opérations : passer des ordres au marché et des ordres à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché actuel. Un ordre à cours limité vous permet d'établir le cours auquel vous êtes disposé à acheter ou à vendre des parts.

Moment

En général, les cours du marché des FNB peuvent être plus volatils au début et à la fin d'un jour de négociation. Envisagez d'utiliser un ordre à cours limité ou d'effectuer une opération à un autre moment du jour de négociation.

À qui le fonds est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- souhaitent investir principalement dans des obligations dites « vertes » émises par des gouvernements, des entités liées à des gouvernements et des sociétés de partout dans le monde
- recherchent un revenu régulier et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme
- peuvent tolérer un risque faible

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de cette série du fonds. Les frais, y compris les commissions de suivi, peuvent varier d'un fonds à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Commissions de courtage

Il se pourrait que vous ayez des commissions à payer chaque fois que vous achetez et vendez des parts du fonds. Les commissions peuvent varier selon la société de courtage. Certaines sociétés de courtage peuvent offrir des fonds sans commission ou exiger un montant d'achat minimal.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 31 mars 2023, les frais totaux de la série du fonds étaient de 0,76 %, ce qui correspond à 7,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du de la série du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et certains frais du fonds de la série du fonds.	0,76 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opération du de la série du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	0,76 %

Commission de suivi

Si une série du fonds facture une commission de suivi, celle-ci est versée tant que vous possédez des parts du fonds en échange des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Cette série du fonds ne facture pas de commission de suivi.

Fonds d'obligations vertes mondiales CI (CGRB) - Série FNB en \$ CA

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du fonds, veuillez communiquer avec Gestion mondiale d'actifs CI, ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2^e étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Tél. sans frais : 1-800-792-9355
www.ci.com/fr/
Courriel : servicefrancais@ci.com

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.